



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

**ARRETE TEMPORAIRE A2024-06-04
PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

Vu le Code de la Route notamment ses articles R1 et R4

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2

Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE ROUTE - Agence d'Andrézieux-Bouthéon - 17 Boulevard Charles Voisin - BP 96 - 42 162 ANDREZIEUX-BOUTHEON CEDEX 02

Considérant que pour permettre d'effectuer la campagne de PATA sur un ensemble de voies communales : Route du Payet, Route de la Brosse et Route du Mas.

ARRETE

Article 1^{er} : L'Entreprise référencée ci-dessus est autorisée à effectuer les travaux désignés en préambule pour la période du 12 au 30 Juin 2024.

Article 2 : La circulation sera interdite ou la chaussée sera rétrécie selon l'avancement du chantier.

Article 3 : Le stationnement sera interdit sur les voies communales concernées par la réalisation de ces travaux.

Article 4 : Cette réglementation sera matérialisée par une signalisation appropriée. Celle-ci sera mise en place, entretenue et à la charge du demandeur.

Article 5 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier

Article 6 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

A Bussy-Albieux,
le 11 Juin 2024

Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait le.....11.1.JUIN.2024.....numériquement